

PROCÈS-VERBAL

De la séance du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 15 h 30 le 23 mars 2006.

Sont présents :

Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, présidente
Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

La présidente ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2006

Résolution n° E-2006-21

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2006.

Adoptée à l'unanimité

Discussions concernant la rémunération aux élus siégeant sur une commission

Les membres du Comité exécutif discutent de la rémunération aux élus siégeant sur une commission de la CMQ.

Subvention de la Fédération canadienne des municipalités en vertu du Fonds municipal vert

Résolution n° E-2006-22

D'autoriser la présidente de la CMQ, Mme Andrée P. Boucher, et le secrétaire-trésorier, Me Pierre Rousseau, et en cas d'absence ou d'empêchement d'agir de ce dernier le directeur général, M. Marc Rondeau, à signer l'entente de subvention entre la Communauté métropolitaine de Québec et la Fédération canadienne des municipalités à titre de fiduciaire du Fonds municipal vert, pour une étude de faisabilité d'un centre régional de compostage des résidus organiques.

De transmettre un exemplaire de l'entente signée à la Fédération canadienne des municipalités avec copie au ministère des Affaires municipales et des Régions.

Référence : Mémoire du 14 mars 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2006-23

De prendre acte du bordereau d'information en date du 23 mars 2006 contenant les documents suivants :

- a) Rapport financier de la CMQ au 28 février 2006.
- b) Lettre du 23 janvier 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au préfet de la municipalité régionale de comté de Portneuf, Monsieur Michel Matte, en référence à l'adoption du règlement N° 282 modifiant le règlement de contrôle intérimaire no 208 au contrôle des interventions forestières en territoire privé. (Bordereau d'information du comité exécutif du 26 janvier 2006 – Item 6 d).

Référence : Bordereau d'information du 23 mars 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2006-24

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1^{er} janvier 2006 au 28 février 2006 au montant de 155 725 \$, plus 63 615 \$ pour les salaires versés du 1^{er} janvier 2006 au 28 février 2006.

Référence : Bordereau de dépenses du 16 mars 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-47
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENTE

SECRETÉAIRE